

1. PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

RÔLE STRATÉGIQUE DES CLSC

Les Centres locaux de services communautaires (CLSC), intégrés dans les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) du territoire, demeurent la « porte d'entrée » pour tous les services de santé et les services sociaux disponibles au Québec, dont les services de maintien dans le milieu.

1.1 ADAPTATION DE DOMICILE

La Société d'habitation du Québec (SHQ) gère des programmes de soutien financier à l'adaptation de domicile dont le Programme d'adaptation de domicile (PAD). Pour information: 1-800-463-4315 et demandez le service à la clientèle.

<http://www.habitation.gouv.qc.ca>

1.2 ADAPTATION DE VÉHICULE

La Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) gère un programme d'aide financière pour l'adaptation de véhicule à l'usage des personnes handicapées. Pour information: 418-528-3341.

<http://www.saaq.gouv.qc.ca>

Avant de procéder à l'achat de tout véhicule, il faut communiquer avec le centre de réadaptation de votre région et demander une évaluation de vos capacités de conduite.

Le centre de réadaptation pourra par ailleurs vous fournir les coordonnées des ateliers qui sont reconnus pour les adaptations de véhicules.

Note : pour les programmes Adaptation de domicile et Adaptation de véhicule, une évaluation par des ergothérapeutes est nécessaire pour avoir accès au programme et des conditions s'appliquent.

1.3 TRANSPORT ET HÉBERGEMENT

Ce programme permet le remboursement d'une partie des frais de transport, d'hébergement et de repas des personnes handicapées qui doivent se déplacer pour recevoir des services de santé et des services sociaux. Des conditions et modalités s'appliquent. Vérifiez auprès de votre CLSC.

Programme intéressant pour les personnes qui désirent se déplacer à la clinique Post-Polio de Montréal.

1.4 MAINTIEN À DOMICILE, RÉPIT, DÉPANNAGE

Pour obtenir de l'aide à domicile pour les AVQ et les AVD ainsi que des services de répit ou de dépannage, il faut faire une demande à votre CLSC qui évaluera votre situation personnelle et familiale et déterminera l'offre de service nécessaire. Les programmes offerts par les CSSS, soutien à domicile (SAD), services intensifs de soutien à domicile (SISAD), services d'aide aux proches aidants (SAPA) doivent permettre aux personnes et aux familles de conserver une bonne qualité de vie à domicile.

Des **services d'aide domestique** sont aussi disponibles par le biais d'entreprises d'économie sociale en aide domestique. Un programme gouvernemental de subvention, le PEFSAD, permet de réduire le tarif horaire demandé, selon le revenu.

http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/contributio_netaidefinancieres/exonerationaidedomestique.shtml

1.5 AIDES TECHNIQUES

Plusieurs programmes peuvent aider à défrayer le coût des aides techniques dont vous avez besoin. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) fournit gratuitement des fauteuils roulants, des orthèses, des prothèses, des aides à la marche, à l'audition ou à la vision ou autres.

<http://www.ramq.gouv.qc.ca>

Votre CLSC peut vous informer des critères d'accès à ces programmes. Le centre de réadaptation de

votre région doit évaluer vos besoins et faire les recommandations nécessaires auprès de la RAMQ.

Les personnes qui reçoivent des prestations de solidarité sociale (aide sociale) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) peuvent recevoir une aide financière pour se procurer les aides techniques dont elles ont besoin. Pour information, communiquez avec votre agent ou agente d'aide sociale.

Pour les activités de la vie quotidienne et de la vie domestique (AVQ et AVD), les CLSC des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches disposent de parcs d'aides techniques qui peuvent être prêtées, avec ou sans frais selon la clientèle concernée, aux personnes qui ont des besoins à court ou long termes.

2. RESSOURCES LOCALES

2.1 INFO-SANTÉ 8-1-1

Un seul numéro, le 8-1-1, permet de rejoindre les services Info-Santé partout au Québec. Ces services vous offrent de l'information et des conseils médicaux en cas de problèmes mineurs non urgents.

2.2 CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC

L'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP) et le Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) offrent des services de réadaptation et de soutien à l'intégration pour les personnes ayant une déficience physique. Pour information:

IRDQP au 418-529-9141 www.irdpq.qc.ca

CRDP-CA au 418-761-2737 www.crdpca.qc.ca

2.3 ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Dans la région de la Capitale-Nationale, ADAPTAVIE offre des activités physiques adaptées aux personnes handicapées. Pour information:

418-529-9238 www.adaptavie.org

Certains centres de conditionnement physique possèdent des équipements adaptés. Informez-vous.

2.4 CENTRES COMMERCIAUX

Plusieurs centres commerciaux mettent à la disposition de la clientèle qui en a besoin, des fauteuils roulants, un vestiaire, des poussettes, etc. Voici quelques coordonnées de Services à la clientèle :

Galeries Chagnon : 418-833-4660 = Porte # 13.

Place Fleur de Lys : 418-529-0728 = Entrée # 4.

Place Sainte-Foy : 418-653-4184 = Entrée # 4.

Laurier Québec : 418-651-5000 = Entrée 4-A.

Galeries de la Capitale : 418-627-5800 = porte G.

2.5 CINÉMA IMAX

Un cinéma Imax est situé dans le centre commercial Les Galeries de la Capitale. Les personnes handicapées peuvent restées assises dans leur fauteuil roulant ou dans tout autre moyen utilisé pour se déplacer. La visibilité est excellente. Pour information: 418-624-4629. www.imaxquebec.com

3. DÉPLACEMENTS

3.1 VIGNETTES DE STATIONNEMENT

C'est la Société de l'assurance automobile du Québec qui émet les vignettes officielles qui donnent le droit de stationner dans les espaces réservés pour les personnes handicapées; elles peuvent aussi servir pour les stationnements non identifiés avec parcomètre dans lequel il n'est pas obligatoire de mettre de l'argent, mais certaines règles s'appliquent (nombre d'heures, etc.). Pour information, communiquez au 418-528-3341. <http://www.saaq.gouv.qc.ca>

3.2 TRANSPORT EN COMMUN ACCES-SIBLE, TRANSPORT ADAPTÉ, TAXIS ACCESSIBLES

Les organismes publics de transport en commun se dotent maintenant d'autobus à plancher bas accessibles en fauteuil roulant. De plus en plus de circuits urbains seront accessibles au cours des prochaines années. Il y a aussi des services de transport collectif qui se développent en milieu rural et qui devraient être accessibles. Pour information, contactez votre transporteur local.

Pour connaître les coordonnées du **service de transport adapté** de votre territoire et les conditions d'admission, communiquez avec votre municipalité.

Grâce à un programme de subvention du MTQ, **plusieurs compagnies de taxis** ont maintenant des voitures adaptées et peuvent transporter les personnes en fauteuil roulant, tri ou quadri-porteur au tarif régulier des taxis. Cela peut vous dépanner si vous n'avez pas pu réserver le transport adapté ou si celui-ci ne peut vous desservir. Pour plus d'informations, communiquez avec la compagnie qui dessert votre territoire.

3.3 CARTES D'ACCOMPAGNEMENT

Avec la **Carte d'accompagnement en transport interurbain** émise par l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ), l'accompagnateur d'une personne handicapée admissible peut voyager sans frais avec cette dernière lors de déplacements interurbains par autocar, sur l'ensemble du réseau québécois. Pour information: 418-522-7131.

<http://www.apaq.qc.ca>

La **Vignette d'accompagnement touristique et de loisir** (VATL) permet l'accompagnement gratuit dans les sites participants, dans l'ensemble du Québec.

www.vatl-tlcs.org

La carte **Accès au divertissement pour deux** permet l'accompagnement gratuit ou à tarif réduit dans les cinémas membres partout au Canada. Pour information: 1-416-932-8392.

http://www.access2.ca/french_default.html

4. DROITS ET DÉFENSE

4.1 OFFICE DES PERSONNES HANDI-CAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ)

L'OPHQ a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Il doit s'assurer que les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics et privés favorisent l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées. L'Office promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente au besoin, individuellement et collectivement. L'Office joue également un rôle de soutien à la coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille.

Besoin d'aide ou d'informations? Communiquez au 819-475-8585 ou 1-800-567-1465.

<http://www.ophq.gouv.qc.ca>

4.2 PLAINTES

Si vous n'êtes pas satisfait des services obtenus du réseau de la santé et des services sociaux, vous avez des recours, au niveau local, régional ou provincial. Pour connaître les démarches requises, consultez le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux ou du Protecteur du citoyen. Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de votre région peut aussi vous aider.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/plaintes.php>

www.protecteurducitoyen.qc.ca

<http://fcaap.ca>

4.3 SERVICES QUÉBEC

Le Portail gouvernemental de **Services Québec** est votre porte d'entrée pour tous les programmes et services offerts par le gouvernement du Québec. Pour information: 418-644-4545 ou 1-877-644-4545

<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec>

5. CRÉDITS D'IMPÔT ET DÉDUCTIONS

Plusieurs crédits d'impôt et déductions fiscales existent, au niveaux provincial et fédéral, pour compenser une partie des coûts assumés par la personne handicapée, sa famille ou ses proches aidants.

Pour une information plus complète, utilisez le guide des mesures fiscales à l'intention des personnes handicapées préparé par l'OPHQ.

<http://www.ophq.gouv.qc.ca/personnes-handicapees/mesures-fiscales.html>

ASSOCIATION POLIO QUÉBEC

L'Association Polio Québec a pour mission d'aider les personnes atteintes de polio. **Les objectifs poursuivis par l'Association Polio Québec sont les suivants :**

- 1. Défendre les droits et les intérêts des personnes touchées par la polio.*
- 2. Sensibiliser et informer la population et le milieu médical à la polio ainsi qu'au syndrome post-polio (SPP).*
- 3. Assurer l'accès de ces personnes aux soins et services dispensés par le système de santé.*
- 4. Soutenir les personnes touchées et développer des stratégies pour améliorer leur qualité de vie.*
- 5. Encourager et supporter la recherche sur le traitement du syndrome post-polio et ses conséquences pour les personnes atteintes.*
- 6. Développer des partenariats avec divers organismes.*

GUIDE D'INFORMATION

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE
LA CAPITALE NATIONALE

ET

CHAUDIÈRES-APPALACHES

Association Polio Québec
3500, boulevard Décarie, bureau 263
Montréal (Québec) H4A 3J5
514 489-1143
1 877 765-4672 sans frais
www.polioquebec.org
association@polioquebec.org